Envoyé en préfecture le 04/02/2026
Reçu en préfecture le 04/02/2026
Publié le
ID : 029-200062974-20260202-26020215-DE

MILIZAC GUIPRONVEL

Séance du 2 FEVRIER 2026

Date de convocation : 22 janvier 2026
Nombre de conseillers en exercice : 29 présents ou représentés : 27

Etaient présents :

Bernard QUILLEVERE, Maire, Sylviane LAI, Maire déléguée de Milizac, Laurent ABASQ, Maire délégué de Guipronvel, Marie-Jeanne MARC, Bernard BRIANT, Jean-Pierre LANDURE, Véronique PROVOST, Gaëlle AUFFRET, Adjoints au Maire, Stéphane BEGOC, Yohann CARADEC, Hubert DENIEL, Nathalie DERRIEN, Gwenn DESPLANCHE, Michel LABBE, Elisabeth LE BERRE, Nathalie LE CALVE, Anthony MINOC, Jean-Christophe PICART, Peggy ROZYNEK, Danielle SANJOSE, Erwan GAGNON, Céline LAMOUR, Céline KEREBEL, Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice

Absents et Pouvoirs :

Olivier CAVEAU, pouvoir à Jean-Christophe PICART
Agnès KERBRAT, pouvoir à Céline LAMOUR
Eric PALLIER, pouvoir à Peggy ROZYNEK
Florance PHILIP, pouvoir à Sylviane LAI
François KERNEIS
Nathalie PERROT

Secrétaire de séance : Michel LABBE

26.02.02.15 AFFAIRE DIVERSE N°3 – SDEF -ECLAIRAGE PUBLIC AU 456 -ACTUALISATION DE LA PARTICIPATION COMMUNALE

Lors de sa séance du 27 février 2023, le Conseil Municipal avait autorisé Monsieur Le Maire à signer une convention avec le SDEF fixant le montant de fonds de concours de la Commune de Milizac-Guipronvel pour la viabilisation des réseaux souples (BT, HTA, Génie civil éclairage public, éclairage public, génie civil télécom).

Les travaux inhérents à la pose de l'éclairage public seront réalisés au premier semestre 2026, en accompagnement de la réalisation d'une partie des finitions de voirie et des aménagement paysagers.

Pour ce qui concerne l'éclairage public, les dépenses avaient été estimées par le SDEF à 67 969.21 € HT avec une participation communale à 57 094.21 € HT.

Entre 2023 et ces finitions, le SDEF a relancé son marché de travaux et a établi un nouveau règlement financier. Précisons également que la commune est intervenue pour obtenir une dé-densification du nombre de candélabres, dans une logique de sobriété énergétique. Le nouveau montant des travaux pour la fourniture et pose de 13 points lumineux est réduit à 33 500 € HT avec une contribution financière de la commune à 28 625 € HT.

1 route de Milizac
Guipronvel 29290 Milizac-Guipronvel
T 02 98 07 90 31 F 02 98 07 97 29 M mairie@milizac-guipronvel.bzh

Envoyé en préfecture le 04/02/2026
Reçu en préfecture le 04/02/2026
Publié le
ID : 029-200062974-20260202-26020215-DE

Il vous sera proposé :

- d'accepter le projet de réalisation des travaux : Eclairage public – extension de 13 points lumineux – pour travaux à venir au 456 de Gaulle pour un reste à charge de 28 625 € HT ;
- d'accepter le plan de financement proposé et le versement de la participation communale au SDEF estimée à 28 625 € HT.
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention financière, d'autoriser l'intervention du SDEF et détaillant les modalités financières entre la commune et le SDEF, et ses éventuels avenants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter les dispositions décrites ci-dessus à la majorité.

MILIZAC-GUIPRONVEL, le 2 février 2026

LE MAIRE

Bernard QUILLEVERE